

Dans ce document, le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

OBJET

Le Conseil scolaire FrancoSud estime :

- Que tous les bâtiments scolaires doivent être sécuritaires et sans danger pour l'usage scolaire et communautaire;
- Que toutes les installations doivent être entretenues sur une base continue;
- Que la vie utile des établissements scolaires peut être prolongée en appliquant d'une manière appropriée le programme IMR (infrastructure - maintenance et renouvellement) et CMR (*Capital Maintenance and Renewal*) d'Alberta Education.

La gestion de cette directive administrative relève de la direction exécutive, opérations et maintenance.

MODALITÉS

1. Le superviseur Opérations et Maintenance, en collaboration avec le Directeur exécutif Opérations et Maintenance et le trésorier, est responsable de l'administration globale des programmes IMR et CMR.
2. Le Conseil scolaire FrancoSud se sert des programmes IMR et CMR d'Alberta Education dans les buts suivants :
 - a. Assurer que les bâtiments utilisés sont structurellement sains et sécuritaires.
 - b. Remplacer les principaux éléments des bâtiments qui sont désuets.
 - c. Assurer que les bâtiments soient en mesure de répondre aux besoins éducatifs auxquels ils sont destinés.
 - d. Assurer que les financements IMR et CMR sont alloués sur une base planifiée et priorisée.
 - e. Assurer que les rapports associés à ces programmes soient remplis et remis au ministère associé (EDC).

Références : *Education Act*
Politique 2 du FrancoSud